

D2025-060

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
PUY-DE-DÔME

MAIRIE de ROYAT



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le douze du mois de juin, à dix-huit heures, le Conseil municipal de la commune de ROYAT, dument convoqué, s'est réuni en session ordinaire en mairie de Royat, sous la présidence de M. Marcel ALEDO, Maire de Royat.

Date de convocation : 4 juin 2025

Etaient présents : MM. ALEDO Marcel, LUNOT Jean-Pierre, BIGOURET-DENAES Christine, AUBAGNAC Michel, COQUEL Isabelle, GAZET André, JOURDY Isabelle, MINGUET Géraldine, CELSE Jean-Louis, BUONOCORE Jacqueline, CANAVEIRA Antonio, BELZANNE Arnaud, COURNOL Stéphane, MAHE Lucie, BERNETTE Christian, JOUFFRET Philippe, MERCIER Sophie

Absents/excusés : Marie-Anne JARLIER, Delphine LINGEMANN, Virginie MICHEL

Procurations :
Alain DOCHEZ à Jacqueline BUONOCORE
Jean-Luc MEYER à Stéphane COURNOL
Philippe JALLEY à André GAZET
Vérène SOLELIS à Lucie MAHE
Annie CHAUMETON à Marcel ALEDO
Bruno TIRADON à Jean-Louis CELSE

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-27 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres en exercice : 26

Nombre de membres présents : 17

Nombre de suffrages exprimés : 23 dont 6 procurations

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal ; Mme MAHE Lucie a été désignée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

OBJET : Convention avec le SAJIR du Centre de l'Enfance

Rapporteur: Mme Christine BIGOURET-DENAES, 4ème adjointe

La convention territoriale globale (CTG) est une démarche fondée sur le partenariat avec la Caf pour renforcer l'efficacité, la cohérence et la coordination des services mis en place pour les habitants et plus particulièrement les familles des territoires.

D2025-060

Ces services, définis d'après le diagnostic des besoins réalisé conjointement avec la Caf, ont pour objectifs de construire ensemble un projet social de territoire, définir les priorités et les moyens à mettre en œuvre répondant aux attentes des concitoyens dans des champs aussi variés que la petite enfance, la jeunesse, le soutien à la parentalité, l'animation de la vie sociale, l'insertion sociale et professionnelle, le lien social, le logement/l'habitat, le handicap, l'accès aux droits et à l'inclusion numérique.

Vu l'approbation de la Convention Territoriale Globale (CTG) par les Conseils municipaux de Royat en date du 10 octobre 2022, de Chamalières en date du 14 octobre 2022 et d'Orcines en date du 29 novembre 2022 ;

Considérant le quatrième axe de la CTG présentant l'ambition de réduire les inégalités sociales en garantissant un accès aux services pour tous et en facilitant l'accompagnement des plus vulnérables ;

Considérant que les partenaires au CTG s'engagent à mettre en œuvre les moyens nécessaires pour atteindre les objectifs qu'ils se sont assignés dans le cadre de la CTG ;

Il est proposé dans le cadre d'une politique territoriale en faveur de l'insertion sociale et professionnelle des jeunes un partenariat entre les communes de Royat/Chamalières/Orcines et le SAJIR pour permettre l'accueil de jeunes identifiés par les éducateurs du CDEF dans différents services municipaux sous forme de stages d'observation ou de mise en situation professionnelle.

Si, par le passé, les communes ont déjà pu à leur échelle accueillir isolément et épisodiquement des jeunes du CDEF, ce projet d'insertion sociale est innovant sur le territoire.

La convention partenariale annexée vise à fixer les modalités techniques et organisationnelles du projet, délimiter les responsabilités du SAJIR et des trois communes associées, dans les conditions prévues à la convention.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, d'autoriser M. le Maire ou son représentant à signer la convention proposée concernant le projet SAJIR dans le cadre de la Convention Territoriale Globale.

Fait et délibéré et en séance, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme,

Le Maire,

Marcel ALEDO



Lucie MAHE,

Secrétaire de séance

